

Tremplin musical Décroche le son ! #2023

Règlement

Article 1 : Conditions de participation

Le tremplin Décroche le son ! est ouvert aux musiciennes et musiciens de Toulouse et de sa région. Les candidats attestent que les membres de la formation qu'ils représentent ont entre 16 et 25 ans (nés entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2006) et qu'aucun des membres de celle-ci n'exerce la musique et/ou le chant à titre professionnel et/ou n'émerge au régime d'intermittence du spectacle.

Les candidatures des groupes encadrés par des professionnels (tourneurs, managers, producteurs, coachs, associations...) ne seront pas retenues. Le lien entre l'organisation du tremplin et les membres du groupe doit être dépourvu d'intermédiaire.

Aucune restriction de genre musical n'est établie par les organisateurs toutefois un ou plusieurs membres du groupe doit pratiquer le chant (y compris le « beatbox » et le chant signé) et ce dans les trois compositions originales présentées.

Pour tout changement de la structure du groupe (maladie, séparation d'un des membres, rajout de musiciens...) durant la période du tremplin, l'organisation devra être prévenue le plus rapidement possible. Elle statuera ensuite sur la possibilité, pour le groupe, de maintenir son inscription.

Le dossier complet de candidature doit être adressé, de préférence, par mail à l'adresse suivante : decrocheleson@mairie-toulouse.fr, ou par voie postale (Direction de l'Action Socioculturelle, Tremplin Décroche le son, 55 boulevard de L'Embouchure, 31200 Toulouse) avant le 31 janvier 2023.

Les dossiers incomplets ou qui ne remplissent pas les critères ne seront pas retenus.

Article 2 : Sélection

Une première sélection est effectuée sur dossier par l'équipe du tremplin (voir fiche d'inscription).

En mars 2023, les candidats retenus seront informés de la date de leur participation à l'une des soirées de sélection qui aura lieu entre le 11 avril et le 22 avril 2023. Les candidats y présenteront un répertoire original d'une durée de vingt minutes.

Les groupes non retenus seront informés par mail.

Les critères de sélection porteront sur la mise en place musicale, la qualité de l'interprétation et l'originalité.

En cas de changement lié à la crise sanitaire ou pour tout autre cas de force majeure, la mairie se donne le droit de reporter l'évènement à une date ultérieure. Les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'évènement devront être strictement respectées par les participants.

Article 3 : Promotion

Les candidats sélectionnés recevront des brochures de présentation du tremplin afin d'assurer leur propre promotion. Cette brochure fera l'objet d'une diffusion large sur l'agglomération toulousaine. « Décroche Le Son ! » bénéficie d'un plan de communication pluri-médias assuré par la Mairie de Toulouse.

Article 4 : Représentations

Le tremplin 2023 se déroulera lors de 6 soirées.

5 soirées de sélection :

Le 11 avril au Centre culturel Théâtre des Mazades

Le 13 avril au Centre culturel Bonnefoy

Le 17 avril au Centre culturel de quartier La Brique Rouge

Le 20 avril au Centre culturel Alban-Minville

Le 22 avril au Centre culturel de quartier Soupetard

Lors de chaque soirée de sélection un candidat sera retenu et pourra ainsi se présenter à la finale qui se tiendra le 16 mai au Metronum.

Les candidats ne pourront pas choisir les dates de leur représentation. Celles-ci ont été décidées par l'équipe en fonction des spécificités techniques et artistiques des formations, des salles, et des plateaux où ils se produiront.

La préparation technique (balances, installation scénographique...) en lien avec le régisseur de l'évènement est obligatoire. La non présence à la préparation technique de tout ou partie du groupe entraîne la disqualification de la formation entière.

Afin de prévenir des troubles auditifs, l'équipe du tremplin pourra procéder à des changements de matériel lors des réglages techniques.

Article 5 : Prix

Le lauréat du tremplin « Décroche Le Son ! » recevra :

- Une vidéo réalisée par un professionnel d'un titre de son répertoire
- Des séances de répétition en local équipé
- Un accompagnement de formation personnalisé
- Un bon d'une valeur de 500€ auprès de la boutique « Star Music » pour l'achat de matériel
- Des prix supplémentaires pourront être offerts par des partenaires privés

Parmi les candidats sélectionnés, un groupe dont tous les membres ont entre 16 et 21 ans, sera sélectionné par les Jeunesses Musicales de France afin de participer au festival « Imagine » à Paris en 2023.

Signature du référent précédée de la mention
« lu et approuvé » + date + nom du groupe :



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  TOULOUSE